

Un dispositif certifiant la qualité des processus mis en œuvre par ONCO AURA, prestataire de formation et de développement des compétences

Introduction : la formation à ONCO AURA

Une offre de formation non couverte par d'autres organismes de formation et s'appuyant en majorité sur des experts de la région

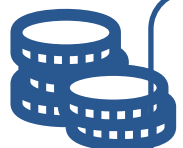


Une offre de formation en présentiel, distanciel (asynchrone et synchrone) et mixte
Formation en inter ou intra établissements

En 2021
10 formations programmées sur l'année
14 formations organisées à la demande

En 2021
235 professionnels formés
48 sessions
28 intervenants
93,9 % Taux de satisfaction

Introduction : la formation à ONCO AURA



Un CA de 50 k€ en 2021



1 référent pédagogique : 0,05 ETP
1 référent administratif : 0,15 ETP
1 assistante : 0,4 ETP




Une plateforme permettant l'accès aux supports de cours, au suivi des connexions, l'évaluation (pré, post test, cas cliniques, etc.)
En 2021, 1909 connexions



Un outil de vote pour des formations participatives et interactives

— Qu'est-ce que la certification QUALIOPI?

Qualiopi, c'est :

- 
- Une certification qui permet d'attester de la qualité des processus et du fonctionnement d'un organisme de formation;
 - Obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022 pour les organismes de formation souhaitant être éligibles aux fonds publics ou mutualisés de la formation professionnelle
 - Valable 3 ans avec un audit initial et un audit de surveillance à 18 mois.

Qualiopi, ce n'est pas :

- 
- Une évaluation de la qualité intrinsèque et technique des programmes de formation

— Qu'est-ce que la certification QUALIOPi?

Qualiopi, c'est 22 indicateurs audités répartis selon 7 critères, concernant :

- Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais d'accès et les résultats obtenus;
- L'identification précise des objectifs des prestations et l'adaptation de celles-ci aux publics bénéficiaires lors de leur conception
- L'adaptation des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
- L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
- Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.



Qu'est-ce que ONCO AURA a mise en place pour répondre à cette certification?

De janvier à avril 2022, mise en place de réunion de travail afin de :

- Mettre en conformité les documents d'information du public : catalogue, plaquette, programme.
- Formaliser / mettre à jour des procédures décrivant les processus mis en œuvre:
 - Identification des besoins et création d'un nouveau programme de formation,
 - Gestion du pool de formateur
 - Gestion de l'activité de formation
 - Gestion des réclamations et des non-conformités
- Identifier un référent handicap et abonnement à une plateforme

— Quels résultats?

A la suite de l'audit initial,

- 1 non-conformité mineure → Evaluation de l'appréciation des parties prenants (financeurs)
- 4 non-conformités majeures ont été identifiées:
 - L'adaptation des prestations
 - La veille réglementaire
 - La veille pédagogique et technologique
 - La traçabilité des actions correctives mises en œuvre.

ONCO AURA dispose alors de 3 mois pour transmettre :

- Un plan d'action afin de lever la NC mineure
- Les éléments de preuve démontrant la mise en place des actions correctives afin de lever la NC majeure

Quelles évolutions dans la pratique quotidienne?

Adaptation des prestations

- Mise en place d'un questionnaire d'évaluation des attentes et besoins des stagiaires pour l'ensemble des formations.
- Les éléments de réponse sont communiqués systématiquement aux intervenants pour leur permettre d'adapter le contenu lors de la session.

Veille réglementaire

- Abonnement à un site de veille réglementaire liée à l'activité de formation (digiformag).
- Mise en place d'un tableau de recensement et de suivi des dispositions à mettre en œuvre à partir de la veille réglementaire.

Veille pédagogique et technologique

- Inscription dans une communauté des OF connectés.
- Mise en place d'un tableau de recensement et de suivi des dispositions à mettre en œuvre à partir de la veille pédagogique et technologique (même tableau que veille réglementaire).
- Mise en place d'une trame de CR des réunions pédagogiques, avec les intervenants, intégrant cette notion d'adaptation pédagogique et technologique des formations

Traçabilité des actions correctives mises en œuvre

- Amélioration du tableau de recensement des réclamations et des non conformités en intégrant la mise en œuvre et l'évaluation des actions correctives

De manière générale, nécessité :

- D'harmoniser le process sur l'ensemble des formations et d'établir un outil de planification des différentes actions à mener concernant les différentes sessions de formation
- D'améliorer la traçabilité des actions réalisées, du classement des éléments de preuve correspondants.
- De réaliser des « audits flash » pour vérifier la complétude des dossiers.

Conclusion



- Reconnaissance extérieure de la qualité des processus et du fonctionnement
- Amélioration des pratiques
- Structuration / homogénéisation des process



- Coût : 1860 € TTC
- Charge de travail non négligeable pour une équipe de « petite taille »
- Implique des modalités d'évaluation des formateurs, non professionnel de la formation mais expert dans leur domaine

Merci pour votre attention.

Avez-vous des questions?



BIOPARC/ADENINE
60 avenue Rockefeller 69373 Lyon Cedex 08
Tel : 04 27 82 85 10 | reseau@onco-aura.fr | onco-aura.fr